



SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Identificateur GHS du produit	Mitsubishi SLM-OEIII Deletion Pen
Code du Produit	SLM-OEIII
Nom Chimique	Mélange
Nom commercial	Mitsubishi SLM-OEIII Deletion Pen
N° CAS	Mélange
N° EINECS	Mélange
No. D'Enregistrement d'REACH	Non disponible

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation(s) identifiée	Il est conseillé aux utilisateurs de se renseigner davantage.
Utilisations déconseillées	Il est conseillé aux utilisateurs de se renseigner davantage.

1.3 Information sur le fournisseur

Identification de la société	Mitsubishi Imaging (MPM), Inc.
Adresse	555 Theodore Fremd Avenue, Rye, NY 10580 USA
Téléphone	(914) 925-3200
Email (personne compétente)	

1.4 Numéro d'appel d'urgence – ChemTrec

Tél. d'urgence (800) 424-9300 (US/Canada), +01 (703) 527-3887 (Ailleurs)

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

2.1.1 Numéro 1272/2008 (CLP) du règlement (la CE) – Irritation de la peau 2, Irritation Oculaire 2, Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique 3, (3.2/2, 3.3/2, 3.8/3)

2.1.2 Directive 67/548/CEE & Directive 1999/45/CE – Irritant/Nocif.

2.2 Éléments d'étiquetage

2.2.1 Éléments d'étiquetage Selon le numéro 1272/2008 (CLP) du règlement (la CE)

Identificateur GHS du produit (UE)

Pictogramme(s)
de danger



Mention(s)
d'avertissement

ATTENTION

Mention(s) de
danger

H315: Provoque une irritation cutanée.
H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
H335: Peut irriter les voies respiratoires.

Mention(s) de
mise en garde

P261: Éviter de respirer les brouillards/vapeurs/ aérosols.
P273: Éviter le rejet dans l'environnement.
P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P305 + P351 + P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

2.2.2 Éléments d'étiquetage Selon la Directive 67/548/CEE & Directive 1999/45/CE

Symbole de Danger



Phrases de Risque
Conseils de
Prudence

R36/37/38: Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
S24/25: Éviter le contact avec la peau et les yeux.
S26: En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
S27/28: Après contact avec la peau, enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé et se laver immédiatement et abondamment avec: l'eau frais.
S36/37/39: Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.

2.3 Autres dangers**Standard d'OSHA pour Communications des Dangers (Etats-Unis) – Dangereux.**

SIMD (Système d'Identification des Matières Dangereuses) : Santé-1, Inflammabilité- 0 Réactivité – 1 (gamme 0-4)

Classification GHS (Etats-Unis): 3.1/5, 3.3/2,3.8/3,

H303: Peut être nocif si avale.

H315: Provoque une irritation cutanée.

H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

H335: Peut irriter les voies respiratoires.

P261: Éviter de respirer les brouillards/vapeurs/ aérosols.

P273: Éviter le rejet dans l'environnement.

P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P305 + P351 + P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

**Classification SIMDUT (Canada):** Classe D2B, Matière ayant d'autres effets toxique.

Classification GHS (CANADA): 3.1/5,3.3/2, 3.8/3,4.1/3

H303: Peut être nocif si avale.

H315: Provoque une irritation cutanée.

H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

H335: Peut irriter les voies respiratoires.

P261: Éviter de respirer les brouillards/vapeurs/ aérosols.

P273: Éviter le rejet dans l'environnement.

P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P305 + P351 + P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

**2.4 Autres informations**

Effets Potentiels sur la Santé

Inhalation

Peut causer l'irritation légère.

Contact avec les yeux

Provoque une sévère irritation des yeux.

Contact avec la Peau

Peut provoquer une irritation de la peau.



Ingestion

Le produit est un irritant gastro-intestinaux. Peut être nocif si avale.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**Classification CE No. 1272/2008/CE**

Composants dangereux	%W/W	N° CAS	N° CE	No. D'Enregistrement d'REACH	Pictogramme(s) de danger et Mention(s) de danger	
Acide diéthylènetriamine penta-acétique mono fer, sel diammonique	7-13	85959-68-8	289-064-0	NA	Néant	Néant
Acide edetique	1-5	60-00-4	200-449-4	NA		3.3/2; H319
Bromure de potassium	1-5	7758-02-3	231-830-3	NA		3.2/2, 3.3/2, 3.8/3, H315, H319, H335,
Thiosulfate d'ammonium	10-30	7783-18-8	231-982-0	NA	Néant	Néant
Thiosulfate de sodium, pentahydraté	1-5	10102-17-7	231-867-5	NA	Néant	Néant

Classification CE No. 67/548/CEE

Composants dangereux	%W/W	N° CAS	N° CE	No. D'Enregistrement d'REACH	Classification CE et Phrases de Risque	
Acide diéthylènetriamine penta-acétique mono fer, sel diammonique	7-13	85959-68-8	289-064-0	NA	Néant	Néant
Acide edetique	1-5	60-00-4	200-449-4	NA		Xi, R36
Bromure de potassium	1-5	7758-02-3	231-830-3	NA		Xi, R36/37/38
Thiosulfate d'ammonium	10-30	7783-18-8	231-982-0	NA	Néant	Néant
Thiosulfate de sodium, pentahydraté	1-5	10102-17-7	231-867-5	NA	Néant	Néant

3.3 Informations Supplémentaire - Pour le texte complet des phrases de H, consulter le chapitre 16. Pour le texte complet des phrases de risques, consulter le chapitre 16.

SECTION 4: PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Inhalation	Retirer le sujet de la zone exposée. Maintenir le patient au repos et lui appliquer un masque à oxygène s'il a des difficultés à respirer. Si des symptômes apparaissent alerter un médecin.
Contact avec la Peau	En cas de contact de la substance avec la peau, laver avec de l'eau et du savon. Si des symptômes apparaissent alerter un médecin.
Contact avec les yeux	Rincer avec une solution oculaire ou de l'eau claire en maintenant les paupières écartées pendant au moins 15 minutes. Alerter immédiatement un médecin.
Ingestion	Ne pas faire vomir. Alerter immédiatement un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aigu: Provoque de graves dommages aux yeux et à la peau.
Effets retardés et chroniques: Similaire aux expositions aigus. Peut provoquer l'hémolyse des globules rouge.

4.3 Indication des soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Les expositions par ingestion doivent être traitée symptomatique par le personnel médical.

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'Extinction Appropriés: Ceux appropriés pour contenir l'incendie.
Moyens d'extinction à Proscrire: Néant

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit n'est pas inflammable. Les sous-produits de combustion inclure des composés de carbone, d'hydrogène, d'oxygène, d'azote et de soufre, y compris le monoxyde de carbone.

5.3 Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection appropriés en cas d'incendie. Refroidir les récipients avec de l'eau pulvérisée pour empêcher leur rupture due à l'accumulation de vapeur.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTEL

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

S'assurer du port d'une protection individuelle totale (y compris protection respiratoire) pendant l'enlèvement des déversements.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne laisser pas le produit non dilué pénétrer dans les égouts. Rincer les petits déversements dans les égouts avec de grandes quantités d'eau. Confiner les déversements importants et soit utiliser le aspirateur liquide ou l'absorbant inerte comme de l'argile. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

6.4 Référence à d'autres sections

Consulter aussi les Sections 7, 8, et 13.

6.5 Autres informations

Néant.

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

- 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger** Les employés qui manipulent ce produit doivent être compétent en manipulation sans danger. Porter un vêtement de protection approprié et un appareil de protection des yeux/du visage. Éviter tout contact.
- 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
 Attaque de nombreux métaux. Stocker dans un endroit sec. Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé. Éviter/tenir à l'écart des acides fortes, des oxydants fortes, et des métaux réactives.
 Température de Stockage Températures ambiantes.
 Temps limite de Stockage Non disponible. Conserver les récipients bien fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés.
 Matières incompatibles Des acides forts, des oxydants fortes, et des métaux réactives. Tenir à l'écart de tout feu, source d'étincelles ou surface chauffée - interdiction de fumer.
- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Consulter le fournisseur.

SECTION 8: CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**8.1 Paramètres de contrôle****8.1.1 Limites d'exposition sur le lieu de travail**

SUBSTANCE.	N° CAS	VME (8 heures, ppm)	VME (8 heures, mg/m ³)	VLE (ppm)	VLE (mg/m ³)	Remarque
Acide diéthylènetriamine pentaacétique mono fer, sel diammonique	85959-68-8	NE	NE	NE	NE	Néant
Acide edetique	60-00-4	NE	NE	NE	NE	Néant
Bromure de potassium	7758-02-3	NE	NE	NE	NE	Néant
Thiosulfate d'ammonium	7783-18-8	NE	NE	NE	NE	Néant
Thiosulfate de sodium, pentahydraté	10102-17-7	NE	NE	NE	NE	Néant

NE = Non établi. Les LEPs ne sont pas disponible pour ingrédients non listé.

8.1.2 Valeur limite biologique – Ne pas disponible**8.1.3 PNECs et DNELs - Ne pas disponible****8.2 L'exposition commande****8.2.1 Contrôles d'ingénierie appropriés**

Garantir une ventilation suffisante pendant et après l'utilisation, afin d'empêcher l'accumulation de vapeurs.

8.2.2 Équipement personnel de protection

Protection des yeux/du visage

Lunettes de sécurité avec protections latérales.



Protection de la peau
(Protection de main/ Autre)

Gants en plastique ou en caoutchouc synthétique. Porter un tablier résistant aux produits chimiques.



Protection respiratoire

Porter un appareil respiratoire approprié si une exposition à des niveaux supérieurs à la valeur limite d'exposition sur le lieu de travail est probable.
Néant.

8.2.3 Contrôles de L'exposition de L'environnement

Dangers thermiques

Une ventilation adéquate doit être utilisée.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Aspect	Solution brune jaunâtre	Couleur	Brun jaunâtre
Odeur	Inodore	Limite Olfactive (ppm)	Non disponible
Point/Intervalle de fusion (°C) / Point de Congélation (°C)	Non disponible	Point/intervalle d'ébullition [°C]:	Non disponible
Point d'éclair (°C)	Ininflammable	Limites d'explosivité	Non disponible
Auto-inflammabilité (°C)	Non disponible	Température de décomposition (°C)	Non disponible
Propriétés explosives	Non disponible	Propriétés comburantes	Non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	Non disponible	pH	7,0 ±0,2
Taux d'évaporation	<1	Pression de Vapeur (mm Hg)	17mm Hg @ 20°C
Densité de Vapeur (Air=1)	>1	Masse volumique (g/ml)	1,173 ±0,02 @25°C
Solubilité (Eau)	Soluble	Solubilité (Autre)	Non disponible
Coefficient de Partage (n-Octanol/eau)	Non disponible	Viscosité (mPa.s)	Non disponible

9.2 Autres informations Composé Organiques Volatils: 60 g / L par le méthode d'EPA (Etats-Unis) N° 24 (n'inclut pas l'eau). COV <5% par poids par l'état de Californie.

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité	Stable.
10.2 Stabilité chimique	Stable dans les conditions normales.
10.3 Possibilité de réactions dangereuses	Peut réagir violemment en contact avec les oxydants ou les acides fortes.
10.4 Conditions à éviter	Températures extrêmes.
10.5 Matières incompatibles	Des acides forts, des oxydants fortes, et des métaux réactives.
10.6 Produit(s) de Décomposition Dangereux	Les oxydes de carbone, d'azote et de soufre, les hydrocarbures, et les fumées.

SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

SUBSTANCE.	N° CAS	LD ₅₀ (Oral, Rat)	LC ₅₀ (Inhalation, Rat)
Acide diéthylènetriamine pentaacétique mono fer, sel diammonique	85959-68-8	NE	NE
Acide edetique	60-00-4	>1000mg/kg	NE
Bromure de potassium	7758-02-3	3070 mg/kg	NE
Thiosulfate d'ammonium	7783-18-8	2890 mg/kg	NE
Thiosulfate de sodium, pentahydraté	10102-17-7	NE	NE

11.1 Informations sur les effets toxicologiques**11.1.2 Mélanges**

Toxicité aiguë	Toxicité possible en cas d'ingestion, peut provoquer une hémolyse des globules rouges.
Irritation	Irritation oculaire. Irritation des voies respiratoire et de peau peut être possible.
Corrosivité	Aucun.
Sensibilisation	Pas de données.
Toxicité par administration répétée	Similaire aux expositions aigus.
Cancérogénicité	Pas de données.
Mutagénicité	Pas de données.
Toxicité pour la reproduction	Pas de données.

11.2 Autres informations Néant.

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité	Pas de données.
12.2 Persistance et dégradabilité	Pas de données.
12.3 Potentiel de bioaccumulation	Légèrement possible.
12.4 Mobilité dans le sol	Il est prévu d'avoir mobilité modérée à élevée.
12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB	Pas de données.
12.6 Autres effets nocifs	Les dangers pour l'environnement ne peuvent pas être exclus par un traitement ou une élimination de résidus inappropriés.

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

- 13.1 Méthodes de traitement des déchets** Ne pas jeter les résidus à l'égout; ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage. Les remettre à une usine agréée de recyclage, de récupération ou d'incinération; Éviter le rejet dans l'environnement. Décontaminer les récipients vides avant recyclage.
- 13.2 Autres informations** Aucun

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transports terrestres (ADR/RID) (c)(d)		Transports terrestres (Dans les É-U) (c)(d)	
numéro ONU	Aucun	numéro ONU,	Aucun
Dénomination de La Matière		Dénomination de La Matière	
Non classé comme dangereux pour le transport.		Non classé comme dangereux pour le transport.	
Classe(s) de danger pour le transport	Aucun	Classe(s) de danger pour le transport	Aucun
D'Emballage	Aucun	D'Emballage	Aucun
Étiquette(s) de danger	Aucun	Étiquette(s) de danger	Aucun
Dangers pour l'environnement	Aucun	Dangers pour l'environnement	Aucun
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Aucun	Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Aucun
Transport maritime (IMDG) (c)(d)		Transports aérien (OACI/IATA) (c) (d)	
numéro ONU,	Aucun	numéro ONU,	Aucun
Dénomination de La Matière		Dénomination de La Matière	
Non classé comme dangereux pour le transport.		Non classé comme dangereux pour le transport.	
Classe(s) de danger pour le transport	Aucun	Classe(s) de danger pour le transport	Aucun
D'Emballage	Aucun	D'Emballage	Aucun
Polluant Marin	Aucun	Dangers pour l'environnement	Aucun
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Aucun	Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Aucun

(c) - Consulter les fournisseurs de transport.

(d) - Vérifier les réglementations pertinentes pour les dispositions particulières

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC**SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- 15.1.1 Règlements d'EU**
- | | |
|---|---|
| Autorisations et/ou restrictions à l'utilisation L'Union européenne (EINECS / ELINCS) | Consulter le fournisseur.
Référéncé. |
| WGK No. | 1 |
- 15.1.2 Règlements nationaux Etats (Unis)**
- | | |
|---|------------------------------------|
| TSCA (Loi sur la Pollution par les Substances Toxiques) | Tous les produits chimiques listés |
| SARA 311/312 - Catégories de Dangers. | Listé – Aucun. |
| SARA 302 - Substances Extrêmement Dangereuses. | Listé – Aucun. |
| SARA 313 - Produits Chimiques Toxiques | Listé – Aucun. |
| CERCLA (Loi relative au Contrôle des Substances Toxiques) | Listé – Aucun. |
| CAA (Loi Relative à la Pollution de L'air de 1990) | Listé – Aucun. |
| CWA (Loi relative à la Pollution de L'eau) | Listé – Aucun. |
| Droit de L'état à Connaître Les Listes | Listé – MA, NJ, PA |
| Proposition 65 (Californie) | Listé – Aucun. |

Canada

Classification SIMDUT

D2B –Matière ayant d'autres effets toxique.

Canada (LIS / LES): Le thiosulfate de sodium, pentahydraté, n'est pas listé sur la LIS ou LES, mais le forme anhydre est listé. Les autres composants de ce produit, identifiés par le N° de CAS sont répertoriés dans la LIS ou LES.

Liste de Divulgarion des Ingrédients

Listé si requis.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Irritant pour les yeux, la peau et le système respiratoire.**SECTION 16: AUTRES DONNÉES**

Les sections suivantes contiennent des informations nouvelles ou remises à jour: 1-16.

LÉGENDE

ACGIH - Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux / American Conference of Government Industrial Hygienists
 CAS - Service des résumés chimiques /Chemical Abstracts Service
 EINECS- Inventaire Européen des substances chimiques commerciales existantes / European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
 HMIS/SMID - Système d'identification de matières dangereuses / Hazardous Materials Identification System
 IARC - Le Centre international de Recherche sur le Cancer / International Agency for Research on Cancer
 NA - Not Available / Non disponible ND - Not Determined / Non déterminé
 NE - Not Established / Non Établi NR - Not Reported / Non rapporté
 NIOSH - Institut National pour sécurité ou santé au travail /National Institute for Occupational Safety and Health
 NTP - Programme National de Toxicologie / National Toxicology Program
 OSHA - Administration de la sécurité et la santé au travail/ Occupational Safety and Health Administration
 RTECS - Registre des Effets Toxiques de Substances Chimiques (les EU) / Registry of toxic Effects of Chemical Substances
 WHMIS/SIMDUT - Le Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail / Workplace Hazardous Material Information

Références: RTECS , Service des résumés chimiques (CAS), EINECS/ESIS, *Casarett & Doull's Toxicology*, *Goldfrank's Toxicological Emergencies*, Informations du fabricant.

Phrases de Risque et Conseils de Prudence

R36: Irritant pour les yeux.

R36/37/38: Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau

Mention(s) de danger et Mention(s) de mise en garde

H303: Peut être nocif si avale.

H315: Provoque une irritation cutanée.

H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

H335: Peut irriter les voies respiratoires.

H402: Nocif pour les organismes aquatiques.

Conseils en matière de formation : Aucun

Autres informations: Les noms des ingrédients pour raisons d'étiquetage (N de CAS) - Eau (7732-18-5), le thiosulfate d'ammonium (7783-18-8), Diethylenetriamine pentaacétique acide mono fer, sel de diammonium (85959-68-8), acide edétique (60-00-4), le bromure de potassium (7758-02-3), thiosulfate de sodium, pentahydraté (10102-17-7).

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.